

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE D'IMPORTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES
EN COTE D'IVOIRE » en abrégé « SODIPA-CI »

Siège Abidjan à port bouet terre rouge non loin du
lycée municipal de port bouet et de la boulangerie
baguette plus, lot 315 ilot 2032, Lot 315, Ilot 2032

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/11/2025, et enregistrés au CEPICI le 18/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE D'IMPORTATION DE
PRODUITS ALIMENTAIRES EN COTE D'IVOIRE » en abrégé «
SODIPA-CI »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Import, export de produits destinés à l'alimentation du bétail
- Importation de produits alimentaires (poissons, viandes, lait, riz, ect..)
- Fournitures de bureaux
- Achat et vente de biens immobiliers
- Lotissement, Construction de logement
- Et pour la réalisation de l'objet social :
 - L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
 - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
 - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
 - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan à port bouet terre rouge non loin du lycée municipal de port bouet et de la boulangerie baguette plus, lot 315 ilot 2032, Lot 315, Ilot 2032

Dirigeant(s) M NIANGLO HONEBO THALES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-13371 du 12/12/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78629/GTCA/RC/2025 du 12/12/2025

